vaient point faire entrer leurs beſtiaux ni aucune autre eſpece de leurs marchandiſes en Angleterre, mais depuis ce tems ils y importent annuellement

100,000 pieces de bétail qui, ſur un calcul modéré de 40 shellings la piece, font.	200, 000 ℔.
100,000 brebis à 6 shellings.	30, 000
50,000 (*a*) ſtones de laine à 8 shellings le ſtone . .	20, 000
10,000 chevaux à 40 shellings (quoiqu'on les vende davantage)	20, 000
2,000,000 de verges de toiles, de batiſtes & communes & fines, à 2 shellings la verge	200, 000
Plaids (ſorte d'étoffe écoſſaiſe de diverſes couleurs) mouchoirs, bas, fil, tapis, &c. évalués à . . .	10, 000
Vins français, eaux-de-vie, thé, café, épices, tabac en feuille & en poudre, tranſportés de France & de Hollande en Ecoſſe, paſſés enſuite en fraude en Angleterre	20, 000
	500, 000 ℔.

L'Angleterre a donc fait profit à l'Ecoſſe de plus de cinq centmille livres par année depuis l'union, par le moyen de ces marchandiſes dont les Ecoſſais n'auraient pû ſe débarraſſer ailleurs, & dont la plus forte partie du produit en argent a été portée en Ecoſſe. En achetant leurs beſtiaux nous portons préjudice aux intérêts des biens-fonds de l'Angleterre, & nous pouvons nous procurer des toiles d'Irlande à beaucoup meilleur marché.

DU CAP FRANÇAIS, *le 7 Juillet 1765.*

Prix des denrées de la Colonie.

Le ſucre de premiere qualité valait au Cap, le 7 Juillet, 80 ℔; — celui de la ſeconde qualité, 75 à 78 ℔; — le ſucre brut, 34 à 36 ℔; — le coton, 190 ℔ *le cent.*

(*a*) *Le ſtone de laine eſt de 14 livres.*

L'indigo, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — le café, 15 ß *la livre*; on ſe flatte d'une diminution prochaine ſur les prix des ſucres & de l'indigo.

DE BAYONNE, *le 27 Août 1765.*

IMPORTATION.

Il a été importé dans cette Ville du 19 au 24 Août, *de Bilbao*, 20 balles, 1 caiſſe, 2 caiſſons de différentes marchandiſes; — *de St. Sebaſtien*, 10 ancres de fer, 5 balles de papier; — *de St. Ander*, 8000 citrons.

EXPORTATION.

Il a été exporté de ce Port pendant le même intervalle, *pour St. Sébaſtien*, 30 pieces d'eau de-vie, 6 bariques de goudron, 4 bariques de cuirs, 31 bariques de vin; 7 balles de papier; 5 balles de différentes marchandiſes. *Pour Lisbonne*, 5600 conques de bled d'inde; *pour Bilbao*, 17 balles de papier, 12 bariques d'eau de-vie, 7 caiſſes de clincailleries & de merceries, 14 balles de bas & de bonnets de laine, 10 barils de goudron, 8 barils d'amidon. *Pour Hambourg*, 53 bariques & demie de vin, 30 bariques d'eau-de-vie, 10 bariques d'huile, 61 bariques de ſucre, 1 quart de café. *Pour différens Ports d'Eſpagne*, 3800 conques de bled d'inde, 200 ſacs de farine, 6 caiſſes, 8 balles, 4 ballots, 10 futailles d'étoffes, caſſonade & merceries.

DE LA ROCHELLE, *le 29 Août 1765.*

ARRIVÉE *d'un Navire.*

Il eſt arrivé dans ce Port le Navire *le Marquis de Narbonne*, Capitaine M. *le Mire*, venant de St. Marc après 54 jours de traverſée; ſa cargaiſon conſiſte preſque tout en ſucre brut & en indigo.

DE NANTES, *le 31 Août 1765.*

On vient d'apprendre ici l'arrivée à Mindin de quatre Navires venant des Colonies, ſçavoir *la Cometie*, appartenante au Roi; — *la Manon*; — *la Nouvelle Héloïſe*; — & *la Marquiſe de Pompadour*,

Deux autres Navires paraiſſent au large, que l'on ſoupçonne auſſi venir de l'Amérique.

On a lancé aujourd'hui le Navire *le Marquis de Levis*, de 300 tonneaux, conſtruit par *le ſieur Prébois*, pour *M. G. Richard*. Demain on lancera *le Gaſpard*, de 250 tonneaux, conſtruit par *le ſieur Bourmand* l'aîné, pour *MM. le Maſne, Freres*.

Navires *en armement.*

La Jeune Catherine, de 50 tonneaux, *le ſieur Duval*, Capitaine *MM. Bouteiller*, Armateurs, eſt en charge pour Guinée.

Le Zéphir, de 200 tonneaux, *le ſieur Ray*, Capitaine, *M. Ballan*, Armateur, eſt en charge pour le Cap.

Du Havre, *le 2 Septembre 1765.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 30, le 31 Août & le premier Septembre, 3 Navires venant des Colonies, ſçavoir, le Navire *la Victoire*, Capitaine *L. Rabier*; & *le Gracieux*, Capitaine *Guerard*, venant tous deux du Cap, d'où ils amenent 92 bariques *créolles*, 2 bariques *futailles de Bordeaux*, 56 bariques 1 futaille, 11 quarts de ſucre terré; — 43 bariques *créolles*, 1 barique *de Bordeaux*, 107 bariques, 8 quarts de ſucre brut; — 157 boucauts, 193 bariques, 7 tierçons, 234 quarts, 67 ſacs de café; — 19 bariques, 3 tierçons, 1 ancre, 27 quarts d'indigo; — 318 balles, 74 ballotins de coton; — 1 grenier & 47, 750 *liv.* de bois de campêche; — 1 grenier de bois de gayac; — 23 madriers de bois d'Acajou; — 2 caiſſes, 13 barils de confitures; — 1 barique 4 caiſſes de vin; — 7 caves de ſyrops; — 2 barils de vieux cuivre.

Le Navire *l'Heureux*, Capitaine *S. Ménage*, venant de la Guadaloupe, où il a chargé, 26 bariques de ſucre blanc; — 58 bariques, 1 tierçon, 5 quarts de ſucre commun; — 40 bariques, 3 tierçons, 2 quarts de ſucre tête; — 89 balles & ballotins de coton; — 23 ſacs de gingembre; — 2 bariques, 13 tierçons, 26 quarts, 6 ſacs de café; — 3 petits barils, 4 pots de confitures.

Il eſt auſſi entré le Navire *l'Amphitrion*, Capitaine *Gouſſerclin*, venant de Marſeille. Son chargement conſiſte en 23 blocs, 24 tables, 200 pilons, 800 carreaux de marbre; — 11 caiſſes, 25 tierces de caiſſes, 931 demi caiſſes de ſavon; — 71 pieces, 13 demi pieces, 9 barils d'huile; — 21 balles de coton en laine; — 62 balles, 17 bariques d'alun; — 29 balles de galles; — 36 balles de barils; — 49 caiſſes, 1 barique, 2 dames-jeannes d'eau de fleur d'orange; — 51 balles de laine; — 2 bariques, 8 caiſſes de ſoufre; — 40 colis de drogueries; — 8 caiſſes de citrons; — 4 balles de rozeaux; — 3 balles de livres; — 3 caiſſes de fayance; — 4 *couffes* de riz; — 1 caiſſe, 3 dames-jeannes de vin.

Etablissement *d'une Manufacture en Bourbonnais.*

M. Douet de Vichi, Conſeiller Honoraire au Parlement de Paris, vient d'établir dans la Paroiſſe de Vieure une petite Manufacture de bas & de bonnets de laine tricotés. On ſe propoſe encore de faire fabriquer dans cette Manufacture pluſieurs eſpeces d'étoffes de laine de différentes couleurs tant pour homme que pour femme, conformément aux différens échantillons dont on a examiné le tiſſu.

Le but de cet établiſſement, qui fait l'éloge des ſentimens patriotiques de M. de Vichi, eſt de favoriſer la conſommation des laines du pays, & de procurer des occupations journalieres à tous ceux qui aiment le travail. Il y a tout lieu d'eſpérer que cette entrepriſe en faiſant naître l'envie & le ſoin de ramaſſer les laines de la meilleure qualité, produira le plus grand bien, ſur tout dans une Province où toute induſtrie eſt inconnue, & où les Habitans de la campagne ſont très-pauvres.

AVIS.

Sels *à vendre.*

Excellens ſels marins, & gris, des récoltes les plus parfaites. La derniere eſt

de l'année 1760. Ils proviennent des marais ſallans de la côte de Beauvoir ſur Mer, où ils ſont entaſſés, faiſant partie de la Baye de Bourgueus & Iſle Bouin, à la proximité de la Ville de Nantes. Il y a environ mille charges à la meſure dudit Beauvoir, & chaque charge du poids d'environ ſept mille cinq cent, & faiſant un muids & demi de Paris. Il faut s'adreſſer à M. *Brunon*, Procureur au Parlement de Paris, demeurant rue Serpente. On vendra tout enſemble ou par détail, & pour en recevoir la livraiſon, les Navires mouilleront dans le détroit ou rade nommé *la Foſſe*, entre l'Iſle de Noirmoutiers & la côte dudit Beauvoir.

FINANCES.

SUITE *des articles de l'acte paſſé dans le Parlement d'Angleterre en* 1763 *&* 1764, *&c.*

VII. LE rum ou les liqueurs de l'étranger importés dans quelque plantation Anglaiſe en Amérique, ſeront confiſqués avec le Bâtiment; (il était permis autrefois de les importer en payant neuf deniers par gallon.)

VIII. Il ne ſera permis d'importer d'autre ſucre en Irlande que celui qui aura été embarqué en Angleterre, & exporté delà en droiture.

IX. Celui qui exportera du rum, des eaux ſpiritueuſes, des *paneles*, des mélaſſes, ou des ſyrops des Colonies Anglaiſes en Amérique, comme du crû de ces Colonies, produira & délivrera avant ſon départ à l'Officier compétent un *affidavit* de la quantité de ces marchandiſes, & un état de ſa cargaiſon; l'Officier en donnera un certificat au Maître du Bâtiment, & enverra une copie de *l'affidavit* à la Secrétairerie de la Colonie, ſous peine de cinq livres ſterling d'amende.

X. Lorſque le Bâtiment ſera arrivé au Port du débarquement, le Maître délivrera le certificat à l'Officier compétent, & affirmera par ſerment l'identité des marchandiſes, ſous peine de cent livres ſterling d'amende. Celles qui ſe trouveront à bord ſans être ſpécifiées dans le certificat, payeront les droits qui ſont dûs ſur les marchandiſes étrangeres.

XI. Dans le cas où l'on importerait, ſans avoir eu deſſein de frauder les droits, quelques marchandiſes qui ne ſeraient pas compriſes dans le certificat, l'introduction en ſera permiſe en payant les droits accoutumés.

XII. Lorſqu'on embarquera des marchandiſes (*a*) *énumérées*, on ſera obligé de donner caution & aſſurance, conformément à l'acte de la douzieme année de Charles II. que les mélaſſes & ſyrops étrangers qui ſe trouveront au nombre de ces marchandiſes, ſeront tranſportés dans quelques Colonies Anglaiſes en Amérique, ou bien dans la Grande Bretagne; ce dont il ſera fait rapport au lieu du débarquement. Les marchandiſes non *énumérées* qui ſe trouveront à bord, & pour leſquelles cette caution n'aura pas été donnée, ſeront confiſquées avec le Bâtiment.

XIII. Le Patron avant que d'appareiller du Port d'embarquement, prendra un certificat de la caution qu'il aura donnée, & après avoir achevé ſon voyage, il ſera tenu de le délivrer au Port de débarquement, ſous peine de cent livres ſterling.

XIV. Les Bâtimens Anglais chargés de quelques marchandiſes des Colonies Anglaiſes en Amérique, ou bien de mélaſſes ou ſyrops étrangers, s'ils ſont découverts près des côtes des Colonies Anglaiſes, ſans pouvoir produire un certificat en forme, ſeront confiſqués de même que ceux dont les Patrons ne produiront pas ce certificat à leur arrivée au Port de débarquement.

XV. La caution donnée pour des marchandiſes non *énumérées*, conſervera ſa force un an entier après le voyage, enſuite elle ſera dégagée, s'il paraît qu'il n'a pas été commis de fraude.

XVI. Le café & les autres marchandiſes ſpécifiées ou *énumerées* du produit des

(*a*) *On appelle ainſi dans l'acte de navigation les denrées de crû de ces Colonies qu'il était défendu d'exporter pour l'étranger; elles y étaient en effet* énumérées.

Colonies Anglaiſes en Amérique, ſeront importées ſous la même caution, & ſous peine de mêmes amendes énoncées dans les actes des douzieme & vingt-cinquieme années de Charles II.

XVII. Avant que de charger du fer ou du merrein des plantations Anglaiſes en Amérique, il ſera donné caution & sûreté que ces marchandiſes, ſi elles ſont pour l'Europe, ſeront portées en Angleterre, & qu'en ce cas le certificat en ſera produit dans l'eſpace de dix huit mois, ſi elles ſont pour quelques plantations Anglaiſes en Amérique, dans ſix mois; & dans un an, ſi elles ſont deſtinées pour quelqu'autre lieu en Amérique, en Afrique ou en Aſie. Si les marchandiſes viennent à périr ou à être priſes, la caution ſera dégagée.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

VENTE *de bois en Bourbonnais.*

Cinquante-quatre arpens de haute futaye qui doivent être inceſſamment exploités dans les forêts royales de Soulongis, de Livrais, de l'Epinaſſe, de Dreuil, & de Grosbois, ont été vendus & adjugés en la Maîtriſe particuliere des eaux & forêts de Crilly pour la ſomme de 11100 ℔,

DE PARIS, *le* 10 *Septembre* 1765.

OFFICES *vacans aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE TOURS.

L'Office de Gouverneur de Duretal, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur d'Ernée, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1440 ℔.

L'Office de Gouverneur d'Evron, taxé à 4000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 2400 ℔.

L'Office de Gouverneur de Frenay, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de la Ferté-Bernard, taxé à 2880 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1680 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la Fleche, taxé à 4800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Laval, taxé à 8000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 4800 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Sept.
Hargenvilliers,	1e.	D. 1765.	13
Boſcheron,	6e.	àtout. let.	14
Fauveau,	6e.	C.	13
Reynal,	10e.	J.	14
Marſollier,	14e.	F.	17
Boutet de Montery,	17e.	C.	11
Baroy,	27e.	A.	20
Hurel,	28e.	A.	10
De la Garde,	29e.	N.	12
De la Charmotte,	30e.	à tout. let.	20

DE PARIS, *le* 5 *Septembre* 1765.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire a été fait en la maniere accoutumée. Les lots ſortis de la roue de fortune, ſont les numéros 44, 88, 45, 16 & 51.

Le prochain tirage ſe fera le Samedi 5 Octobre prochain.

AVIS.

On nous a adreſſé de Province pluſieurs Lettres, par leſquelles on nous marque qu'on déſirerait trouver ſur les routes notre Gazette. Pour répondre à ces invitations, nous annonçons que dorénavant on pourra la lire dans toutes les groſſes Auberges où s'arrêtent les Coches & Meſſageries.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1765.	*Du Vendredi 6.*	*Du Samedi 7.*
Actions des Indes.	1340	1335
Emprunts de la Compagnie.	444	444
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$.	15	15
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$.		38
Actions des Fermes.	1012 $\frac{1}{2}$	1015
Lots de la troisiéme Loterie.	18 $\frac{1}{2}$	18
	12e	12e 23.
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.	7 $\frac{1}{1}$	7 $\frac{1}{2}$
Annuités.	440.	440
Coupons d'Annuités.	88	88 1761. 88 $\frac{1}{2}$
Emprunt de 50 millions.	14 $\frac{3}{4}$ 15 4m	14 $\frac{3}{4}$
Colonies, 1759.		22
Canada	34 $\frac{1}{2}$	35 37 $\frac{1}{2}$ 10m
Époques.	6e 18 $\frac{1}{2}$ 12e 23	5e 18
Compe. Indes, Loterie.	306	304
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	49 $\frac{1}{2}$	
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 $\frac{1}{16}$ $\frac{5}{8}$ $\frac{5}{8}$ 1	56 $\frac{1}{16}$ $\frac{5}{8}$
Londres.	31	31
Hambourg.	177	177 $\frac{1}{2}$
Madrid.	15 3	15 2 6 à 3 s.
Cadix.	15 2	15 1 6
Livourne.	97	96
Lyon, *Août.*	au pair.	au pair.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Traversiere, Bute St. Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1765. Du Samedi 14 Septembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT *des Papiers Anglais.*

Obſervations ſur les Enclos.

IL eſt encore en queſtion ſi on doit enclôre les terres ou les laiſſer en pâturages. Comme la diſpute n'eſt pas terminée, & qu'elle ne le ſera peut-être jamais, nous avons cru faire plaiſir aux lecteurs de leur préſenter les pieces qui nous ont été communiquées ſur cette matiere. Nous commencerons par les obſervations ſuivantes qui ſont d'un Anglais.

1°. Si on fait des clôtures, & que les terres à grains continuent d'être miſes en valeur, on y recueillera beaucoup plus de grains que ſi elles fuſſent toujours reſtées ſans être enfermées.

2°. Si on met les terres à grains en pâturage, on y élevera beaucoup plus de beſtiaux, & il y viendra moins de grains.

3°. Si on met de vaſtes communes en terres labourées, on y recueillera beaucoup plus de grains qu'on n'aurait fait auparavant; & quoique dans ce cas les terres ne nourriront plus tant de bêtes à laine ni de gros bétail, cependant cette diminution n'a aucune proportion avec le bénéfice que la bonne culture occaſionnera ſur les récoltes en grains & en autres productions.

4°. Si on deſtine les terres à rapporter du lin, du chanvre, &c. leur produit en grains & en beſtiaux ſera moindre tant qu'elles ne donneront que de ces récoltes qui demandent de la main d'œuvre; mais après quelques années elles produiront beaucoup plus de grains, & nourriront plus de beſtiaux: on pourra même s'attendre que la population ſera beaucoup augmentée.

5°. On pourra bien plus aiſément & plus promptement faire porter aux terres enfermées les productions que les beſoins des tems & des marchés exigeront.

6°. Il faut employer moins d'hommes & moins de chevaux pour cultiver des terres à bled quand elles ſeront ainſi enfermées que ſi elles ne l'étaient pas, & conſéquemment les denrées ſeront à plus bas prix. Car ſi pour faire la récolte dans les champs cultivés à l'ordinaire, il fallait qu'une famille conſommât trois boiſſeaux de bled par ſemaine, & que par la diminution qu'occaſionnera cette nouvelle méthode, il ne s'en conſomme plus que deux par ſemaine, il s'enſuit que non-ſeulement la méthode de culture a augmenté la récolte, mais encore qu'un tiers de ce qu'on en conſommait précédemment pour la ſubſiſtance de chaque famille pourra être porté au marché.

7°. Le prix de la main-d'œuvre pour les labours ſera, dit-on, augmenté par les clôtures; ainſi c'eſt une nouvelle charge qu'on met ſur le produit des terres, & elle fera hauſſer le prix des denrées. On obſervera d'abord que cette aſſertion eſt tout au moins fort problématique, mais on peut répondre que, ſi avec deux hommes qui gagnent un shelling par jour, on récolte la même quantité de grains que précédemment avec trois hommes qui gagnaient huit ſols par jour, il ſemble qu'on n'augmente nullement le prix des denrées.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

8°. Mieux les terres ſont cultivées ; moins on y employera de monde, moins les denrées coûteront ; ce ſeront autant de bras épargnés qu'on pourra tourner utilement du côté des Manufactures & du Commerce.

9°. Plus nous aurons de monde utilement employé, plus la Nation aura de forces & de richeſſes ; mais nous n'aurons jamais ni l'un ni l'autre tant que les bras ne ſeront employés qu'à demi, ou bien, ce qui eſt aſſez généralement le cas des Habitans des terres non encloſes, tant qu'ils n'auront à travailler que pendant une moitié de l'année.

10°. Pour mettre en valeur un arpent de pâturages ſur lequel on éleve des bêtes à laine, il faut à la vérité moins de main-d'œuvre ſur cette piece de terre ; mais cela en occaſionne davantage dans le reſte du Royaume qu'un arpent de terre enſemencé en grain.

11°. Les perſonnes qui combattent le ſyſtême des clôtures, diſent que la population eſt moindre qu'elle n'a jamais été, & que par conſéquent nous avons moins que jamais de bras employés ; que pour empêcher que ces bras inutiles ne deviennent à charge à leurs Paroiſſes, il eſt devenu néceſſaire de les envoyer dans les pays conquis pour leur donner du travail ; que le nombre des Habitans étant ſi fort diminué, la Nation court grand riſque de perdre ſes forces ; que non-ſeulement nos taxes, mais même le prix de nos denrées, ſont ſi fort augmentés, que nos Manufactures ne peuvent ſe ſoutenir, ce qui fera tomber notre commerce ; qu'une Nation ne ſera jamais floriſſante tant que les denrées y ſeront à vil prix : que les taxes ſur les choſes néceſſaires à la vie excitent & animent l'induſtrie ; enfin parce que, d'après des calculs fideles, les denrées ſont maintenant au prix le plus bas que nous les ayons jamais vues. Je laiſſe au lecteur à décider ſi ces obſervations ſont juſtes, & ſi elles ont un rapport immédiat avec la queſtion que nous nous ſommes propoſé de traiter.

De Rennes, *le 29 Août 1765.*

Prix *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Vitré*, 11 ℔ 3 ß 5 ₰ ; à *Rennes*, 13 ℔ 12 ß ; à *St. Malo*, 18 ℔ 17 ß 2 ₰ ; à *St. Brieuc*, 16 ℔ 16 ß ; à *Treguier*, 16 ℔ 10 ß ; à *Lannion*, 16 ℔ 18 ß 9 ₰ ; à *Morlaix*, 16 ℔ 15 ß 3 ₰ ; à *Breſt*, 20 ℔ ; à *Quimper*, 15 ℔ 12 ß ; à *Hennebond*, 19 ℔ 2 ß 6 ₰ ; à *Auray*, 17 ℔ 10 ß 9 ₰ ; à *Vannes*, 17 ℔ 10 ß 9 ₰ ; à *Pontivy*, 15 ℔ 2 ß 10 ₰ ; à *Rhedon*, 18 ℔ ; à *Nantes*, 18 ℔ 8 ß.

De Montauban, *le 28 Août 1765.*

Prix *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Montauban*, 17 ℔ 17 ß 4 ₰ ; à *Moiſſac*, 21 ℔ 17 ß 6 ₰ ; à *Cauſſade*, 22 ℔ ; à *Cahors*, 19 ℔ 14 ß 6 ₰ ; à *Gourdon*, 18 ℔ 15 ß 9 ₰ ; à *Lauzerte*, 20 ℔ 8 ß 11 ₰ ; à *Figeac*, 18 ℔ 12 ß 5 ₰ ; à *Villefranche*, 19 ℔ 1 ß 6 ₰ ; à *St. Antonin*, 19 ℔ 7 ß ; à *Rodez*, 22 ℔ 10 ß ; à *Murdebarrez*, 15 ℔ 6 ß 10 ₰ ; à *Millau*, 21 ℔ 5 ß ; à *St. Affrique*, 22 ℔ 15 ß 7 ₰.

De Limoges, *le 30 Août 1765.*

Prix *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Limoges*, 17 ℔ 5 ß ; à *Angoulême*, 19 ℔ 12 ß 6 ₰ ; à *Tulle*, 16 ℔ 3 ₰ ; à *Brive*, 18 ℔ 13 ß 10 ₰ ; à *Bourganeuf*, idem.

De Grenoble, *le 24 Août 1765.*

Prix *du froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Grenoble*, 23 ℔ 10 ß 2 ₰ ; à *Vienne*, 21 ℔ 12 ß ; à *Valence*, 24 ℔ 18 ß 4 ₰ ; à *Romans*, 22 ℔ 2 ß 6 ₰ ; à *Montélimart*, 26 ℔ 13 ß ; à *Creſt*, 22 ℔ 10 ß ; au *Buis*, 25 ℔ 6 ß 8 ₰ ; à *Gap*, 20 ℔ 6 ß 3 ₰ ; à *Embrun*, 20 ℔ 12 ß 6 ₰ ; à *Briançon*, 21 ℔.

De Nancy, *le 22 Août 1765.*

Prix *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la 1re. quinzaine de ce

mois, à *Nancy*, 11 ℔ 6 ß 10 ₰; à *Luneville*, 8 ℔ 16 ß 2 ₰; à *Bar*, 10 ℔ 7 ß; à *St. Mihiel*, 8 ℔ 15 ß 7 ₰; à *Pont-à-Mousson*, 10 ℔ 17 ß 2 ₰; à *Etain*, 10 ℔ 18 ß 2 ₰; au *Boulay*, 12 ℔ 18 ß 11 ₰; à *Sarguemines*, 12 ℔ 15 ß 5 ₰; à *Bitche*, 13 ℔ 1 ß 9 ₰; à *St. Diez*, 11 ℔ 18 ß 9 ₰; à *Remiremont*, 12 ℔ 17 ß 6 ₰; à *Epinal*, 12 ℔ 6 ß 9 ₰; à *Charmes*, 10 ℔ 15 ß 2 ₰; à *Mirecourt*, 12 ℔ 2 ß, à *Bourmont*, 13 ℔ 2 ß; à *Neufchâteau*, 10 ℔ 3 ß 7 ₰; à *Vezelize*, 11 ℔ 19 ß 4 ₰.

DE TOULOUSE, *le* 28 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Limoux*, 25 ℔ 16 ß 10 ₰; à *Pezenas*, 27 ℔ 4 ß 7 ₰; à *Caſtres*, 21 ℔ 11 ß 4 ₰; à *Narbonne*, 26 ℔ 16 ß 9 ₰; à *Carcaſſonne*, 22 ℔ 14 ß 3 ₰; à *Toulouſe*, 24 ℔; à *Montpellier*, 25 ℔ 6 ß 8 ₰; à *Beziers*, 28 ℔ 12 ß 9 ₰; à *Lavaur*, 18 ℔ 15 ß; à *Alby*, 19 ℔ 4 ß; à *Niſmes*, 27 ℔ 1 ß 11 ₰.

DE ST. VALERY-SUR-SOMME, *le* 2 *Septembre* 1765.

Le bled a été vendu pendant les 15 derniers jours du mois d'Août, 33 à 34 ß; — l'orge & le ſeigle, 13 à 14 ß; — l'avoine, 12 ß *le boiſſeau*, meſure de Paris.

DE NAPLES.

Diſette de Grains.

Les deux plus fertiles Provinces du Royaume de Naples n'ont produit qu'une très-petite quantité de bled; ce qui a engagé le Gouvernement à acheter en Sicile 500000 tomoli de cette denrée. Ils ſeront ſerrés dans les magaſins publics.

DE LONDRES, *le* 30 *Août* 1765.

L'importation de bled étranger en Angleterre a ceſſé le 24 de ce mois, conformément à l'Acte du Parlement. Depuis le 10 de Mai juſqu'au 24 d'Août on a enregiſtré à la Douane de Londres 36630 quarters de froment, & 1170 dito d'avoine qui ont été importés en Angleterre, de la France, de la Flandre, de la Hollande & de Dantzick.

DE LYON.

Graines de Mûrier d'Italie à vendre.

Les plants de mûriers qu'on obtient par cette graine donnent des feuilles extrêmement belles ſans être dentelées, & elles ſont plus convenables à la nourriture des vers à ſoie que la feuille ordinaire du mûrier-ſauvageon. Si on les emploie pour des paliſſades en forme de charmilles, ou pour des hayes de clôtures, on a l'agrément d'en jouir dès la ſeconde année quils ſont hors du ſemis; & ſi on les deſtine à être entés, la greffe en eſt plus aſſurée que ſur le ſauvageon.

Le travail & les difficultés pour recueillir cette graine (chaque mûre ne contenant que très-peu de pepins) & le ſacrifice qu'il faut faire des feuilles de l'arbre qui les porte au tems de la nourriture des vers à ſoie, ne permettent pas d'en ramaſſer beaucoup; & ce n'eſt que depuis l'année derniere, qu'après différentes épreuves, on l'a fait connaître au Public. On en trouvera une petite quantité chez le Jardinier de M. Thomé à Brignais près de Lyon, ou chez Madame Fillon, Marchande Epiciere, rue Tramaſſac, à Lyon; prix 20 ſols *l'once*. Pour ſemer & cultiver cette graine avec ſuccès, il faut conſulter le Mémoire ſur la culture du mûrier blanc par M. Thomé de la Société d'Agriculture de Lyon, imprimé en 1753 chez Aimé de la Roche, Imprimeur-Libraire, aux Halles de la Grenette à Lyon.

EXTRAIT *d'une lettre écrite de la Rochelle, le* 4 *Septembre* 1765.

Les nouvelles qu'on reçoit de la maladie épidémique qui regne ſur les beſtiaux dans l'Election de Marennes ſont très-affligeantes; on la voit journellement s'étendre & faire des progrès. La mortalité ſur les bœufs, vaches & brebis augmente, & on craint même qu'elle ne paſſe juſqu'aux hommes. Il y a lieu de préſumer que les exceſſives chaleurs qu'il fait dans ce canton depuis quinze jours

auront occaſionné le rapide progrès de cette maladie, ſur-tout dans un Pays malſain à cauſe des marais dont il eſt rempli; les herbes qui y pouſſent ne peuvent être que très-nuiſibles aux animaux qu'on y envoïe pâturer.

Annonce de Livres.

Traité économique ſur les Abeilles, par M. la Poutre, Curé de Corcondrai près de Beſançon, *vol. in*-12 de 272 pages, ſans compter la Préface & la Table des matieres. A Beſançon, chez J. M. Couché Imprimeur de l'Univerſité & du Collége. 1763.

Quoique ce livre ait été ſûrement annoncé dans le tems qu'il a paru, nous penſons que l'utilité dont il eſt, exige que nous en faiſions aujourd'hui mention dans notre écrit périodique deſtiné à faire connaître tout ce qui peut être avantageux à l'Agriculture & au Commerce. Nous avons d'ailleurs deſſein d'engager les amateurs de l'économie rurale à nous communiquer leurs obſervations ſur les Abeilles. C'eſt pour ſe rendre à l'invitation que nous avons déjà faite, que M. la Poutre nous a envoyé ſon livre. Nous en rendrons compte dans nos Journaux, & nous nous contenterons de tranſcrire ſeulement ici l'approbation de M. Guettard. Elle eſt conçue en ces termes: » l'Auteur fait revivre dans cet ouvrage » pluſieurs idées combattues par les Na» turaliſtes les plus habiles & les meilleurs » Obſervateurs. Il eſt aſſuré de l'exacti» tude de ſes obſervations. Il eſt donc bon » de permettre l'impreſſion de ſon ouvra» ge, pour mettre ceux qui ſuivent les » Abeilles dans leurs opérations en état de » les examiner de nouveau avec toute l'at» tention poſſible; conſtater les faits, & » décider entre les Obſervateurs qui ont » déjà écrit, & M. la Poutre qui les attaque.

Mémoire & Inſtruction pour traiter & exploiter les carrieres d'Ardoiſe d'Angers, à meilleur marché & plus utilement. Par M. Sartre, Directeur Général de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, au Bureau d'Angers. *Brochure in*-8. de 70 pages, prix 24 ſol. A Angers, chez Louis-Charles Barriere, Libraire-Imprimeur de la ville & du Collége. 1765. Nous en donnerons un extrait.

Hiſtoire de l'Agriculture ancienne extraite de l'Hiſtoire Naturelle de Pline, Livre XVIII, *avec des éclairciſſemens & des remarques.* A Paris chez Guillaume Deſprez, Imprimeur ordinaire du Roi, rue Saint Jacques, *vol. in*-12. prix, 2 liv. 2 ſ. broché. Nous ferons connaître cet ouvrage.

COMMERCE.

De Londres, *le 26 Août* 1765.

On annonce pour le milieu du mois de Septembre prochain au Café de Garraſſay, dans l'allée du Change, la vente des marchandiſes ſuivantes, ſçavoir:

8598. . piéces de Nankins.
1237. . . de draps longs.
1086. . . . . de Gueras.
1165. . . de toile de coton.
257. . . . de Doreas.
61. . . de Terrendams.
14. . . . . de Moreas.
3. . . . de mouſſeline.
22. . . . de Naniſooks.
73. . . . de Sanoes.
16. . . . . de taffetas.
2. . . de taffetas blanc.
2983. . de toile de la Chine.

faiſant partie de la cargaiſon de la *Santiſſima Trinad*, vaiſſeau Eſpagnol qui alloit de la Manille à Acquepulco, & qui a été pris par le vaiſſeau de guerre *le Panther*, commandé par le ſieur *Hyde Parke*, & le ſieur *Argos Richard King*, *Ecuyers*.

Le Catalogue de ces marchandiſes ſera délivré ſous peu de jours par les ſieurs Benjamin Vaughan pere & fils, Courtiers.

Passage du Sund.

Il eſt paſſé par ce détroit le 20 Août, le navire du Capitaine *Titſe Wiebes*, allant de Bordeaux à Petersbourg, chargé d'eau-de-vie; — le 21, le navire du Capitaine *Pierre Cornelius*, allant de Bordeaux à Flensbourg, chargé de vin; — celui du Capitaine *Albert Janſe Kamp*, allant de Charente à Elſeneur, chargé d'eau de-vie; — celui du Capitaine *Reyn Thyſes*, allant de Petersbourg à Breſt, chargé de chanvre; — le 22 Août, le navire du Capitaine *Jean Teckles*, allant

au Croific ; — celui du Capitaine *Ruurd Albers*, allant de Bordeaux à Dantzick, chargé de vin à frêt & de ſel ; — celui du Capitaine *Pierre Kramp*, allant à Bourgneuf ; — celui du Capitaine *Carl. And. Rotwitt*, allant de Ste. Croix à Copenhague, chargé de ſucre ; — celui du Capitaine *Jesſchonayer*, venant de Bordeaux ; — celui du Capitaine *Paul Chriſtian Peters*, allant de Libourne à Lubek, chargé de vin ; — celui du Capitaine *Hendrick Vendt*, venant de Bordeaux ; — celui du Capitaine *Louw Hendriks*, allant de Bordeaux à Dantzick ; — le 24, le navire du Capitaine *Pierre Fredericks*, allant de Riga au Havre, chargé de mâtures ; — celui du Capitaine *Gerhard Hillers*, allant de Copenhague à la Rochelle, en leſt ; — celui du Capitaine *Adrien Fery*, allant de Bordeaux à Norkoping, chargé de ſucre ; — celui du Capit. *Frederick Gronau*, allant de St. Martin à Dantzick, chargé de harengs & de ſel ; — celui du Capitaine *Sipke Jelles*, allant du Croiſic dans la Mer Baltique ; — celui du Capitaine Rintie *Pierre de Graef*, venant de Dunkerque ; — le 25 Août, le navire du Capitaine *Edouard Robyſon*, venant du Havre ; — celui du Capitaine *Ellert Nibkelſem*, allant de Noirmoutier à Konisberg, chargé de ſel ; — celui du Capitaine *Ane Hendricks*, allant de Cette à Petersbourg, chargé de vin ; — celui du Capitaine *Ole Olſen Selwog*, venant de Ste. Croix ; — le 26, le navire du Capitaine *Jacob Rinkes*, allant de Konisberg à Nantes, chargé de lin.

DU CAP-FRANÇAIS, *le 3 Juillet 1765.*

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

AU PORT-AU-PRINCE, le ſucre blanc, 70 à 72 ℔ ; — le commun, 58 à 60 ℔ ; — le ſucre brut, 34 ℔ ; — le coton, 170 ℔ *le cent* ; — l'indigo bleu, 8 à 9 ℔ ; — le cuivré, 6 ℔ 15 ß à 7 ℔ ; — le café nouveau, 14 à 15 ß ; — le café vieux, 13 à 14 ß *la livre* ; — cuirs 9 à 10 ℔ ; — piaſtres gourdes, 34 pour cent de perte.

A LEOGANE, le ſucre blanc, premiere qualité, 68 à 70 ℔ ; — le commun, 45 à 56 ℔ ; — le brut, 32 à 34 ℔ ; — le coton, 170 ℔ *le cent* ; — l'indigo bleu, 8 ℔ ; — le cuivré, 6 ℔ 10 ß à 6 ℔ 15 ß ; — le café nouveau, 14 à 15 ß ; — le vieux, 12 à 13 ß *la livre*.

A St. MARC, il ne paraît point de ſucre d'aucune eſpece à vendre, ni d'indigo bleu ; l'indigo cuivré vaut 6 ℔ 10 ß à 6 ℔ 15 ß ; — le café nouveau, 15 ß ; le vieux, 14 à 16 ß *la livre*, ce dernier y eſt très-rare ; — le coton, 160 à 165 ℔ *le cent*.

Prix des marchandiſes de France.

AU PORT-AU PRINCE, le vin, 180 à 190 ℔ *la barique* ; — le nouveau, 140 à 150 ℔ ; — la farine de Moiſſac, 55 à 65 ℔ le baril ; — le ſavon, 66 à 70 ℔ *le cent*.

A St. MARC, le vin vieux, 170 ℔ ; — le nouveau, 150 à 160 ℔ ; — la farine de Moiſſac, 80 ℔ ; — le ſavon 60 à 80 ℔.

A LEOGANE, le vin, 150 ℔ — la farine de Moiſſac, 60 à 66 ℔ ; — le ſavon 66 à 70 ℔.

AU CAP, le vin vieux, 100 à 110 ℔ ; — le nouveau, 120 à 130 ℔ ; — la farine de Moiſſac, 60 ℔ ; — le ſavon, 55 à 60 ℔.

COURS DU FRET.

AU PORT AU PRINCE, le ſucre blanc, 11 à 12 d. ; — le brut 12 à 13 den. — l'indigo, 22 à 24 den. — le café, 12 à 14 den. — le coton 24 à 30 den. par *liv.*

A LEOGANE, le ſucre blanc, 9 à 10 den. — le brut, 10 à 12 den. — l'indigo, 20 den. — le café, 15 den. — le coton 27 den.

A St. MARC, le ſucre, 12 à 15 den. — l'indigo, 24 den. — le café, 15 à 18 den. — le coton, 30 à 36 den.

AU CAP, le ſucre blanc, 8 à 10 den. — le brut, 10 à 12 den. — l'indigo, 18 à 20 den. — le café, 12 à 14 den. — le coton 24 den.

DE LA ROCHELLE, *le 31 Août 1765.*

Prix de quelques Denrées.

Le ſucre brut, 26 à 30 ℔ ; — le coton, 150 à 160 ℔ ; — le bois de Campêche, 15 à 14 ℔ 10 ß *le cent* ; — l'indigo cuivré, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß ; — le café de St. Domingue, 11 ß 6 d. à 13 ß 6 d. *la livre*.

L'eau-de-vie, 98 à 99 ℔ ; — l'eau-de-vie de Coignac, 98 ℔ ; — celle de St. Martin, 105 ℔ les 27 *veltes* ; — le ſel

de St. Martin, 800 ℔; — le ſel blanc de Seudres, 900 ℔; — ſel de chaudiere, 800 ℔ les 28 *muids*; — le froment, 170 à 172 ℔ *le tonneau* peſant 2200 *livres*; — le ſeigle, 118 à 120 ℔; — l'orge, 88 à 90 ℔; — l'avoine, 48 à 50 ℔ *le tonneau*; — les piaſtres, 5 ℔ 5 ß 6 ₰ *la piece*.

DE NANTES, *le 3 Septembre 1765.*

IMPORTATION.

On a reçu par le navire *la Manon*, venu dernierement des Cayes St. Louis, appartenant à *M. Millet*, Capitaine *Archambault*, 235 bariques, 19 quarts de ſucre brut; — 3 futailles, 10 bariques, 12 quarts, 1 caiſſe d'indigo; — 23 balles, 12 quarts, 1 caiſſe d'indigo; — 23 balles, 12 ballots de coton; — 2 quarts de carret; — 4 quarts, 1 ſac de café; — 74 madriers de bois d'acajou; — 1 quart de vieux cuivre.

Par *la Nouvelle Héloïſe*, de la Guadaloupe, Armateurs *MM. Babut & Compagnie*; — *la Marquiſe de Pompadour*, de la Guadaloupe, Armateurs *MM. Deſeigne, Drouin & Dulac*; — *le Neptune*, Armateur *M. Romanet*, venant tous trois de la Guadaloupe, d'où ils amenent 165 bariques de ſucre brut; — 1148 bariques, 11 tierçons, 28 quarts de ſucre terré & tête; — 126 futailles, 75 bariques, 5 tierçons, 259 quarts, 1 ancre, 2 barils, 1 ſac de café; — 98 balles, 2 ballots de coton; — 2 futailles, 5 bariques, 1 tierçon, 1 quart d'indigo; — 138 ſacs de gingembre; — 21 planches de bois d'acajou; — 1 quart de vieux cuivre.

Les navires *l'Arrada*; — *la Sophie*; — *la Jeune Adrienne*; — & *la Nouvelle Marguerite*, ſont auſſi arrivés des Colonies, à Paimbeuf.

DU HAVRE, *le 5 Septembre 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il vient d'entrer dans ce Port les navires *l'Elizabeth*, Capitaine *Collard*, & *le St. Pierre*, Capitaine *C. Foliot*, venant de la Guadaloupe, chargés de 149 bariques de ſucre terré & tête; — 26 bariques, 3 tierçons de ſucre brut; — 74 bariques, 27 tierçons, 163 quarts de café; — 107 balles & ballots de coton; — 1 tierçon de melaſſe; — 36 quarts, 1 caiſſe de confitures; — 7 caiſſes, 1 panier de liqueurs; — 2 bariques de tafia.

Le navire *les Bons Amis*, Capitaine *J. B. le Joille*, venant de Marſeille avec 38 caiſſes, 716 demi-caiſſes de ſavon; — 20 balles de ſoude; — 75 balles de coton & laine; — 2 balles de coton filé; — 7 bariq. 12 caiſſes de ſoufre; — 7 caiſſes de ſuc de réglisſe; — 4 caiſſes de manne; — 2 balles de livres; — 54 pieces, 4 demi-pieces d'huile; — 25 balles de galles; — 31 balles d'alun; — 24 balles de laine; — 5 bariques, 2 balles, 1 caiſſe de gomme; — 53 caiſſes de drogueries.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 4 Septembre, le navire *l'Aimable Suzanne*, Capitaine *Boullanger*, allant à la Martinique, avec une cargaiſon de 700 barils de bœuf; — 24 tonneaux de vin & autres Marchandiſes.

Le navire *l'Eſpérance*, Capitaine *Leger*, allant auſſi à la Martinique, avec 500 barils de bœuf, 150 fréquins de beurre.

Le navire *l'Africain*, Capitaine *Drouet*, allant au Cap-Français, chargé de 340 tonneaux de diverſes marchandiſes,

Le St. Marc, Capitaine *Iſnard*, de Marſeille, allant à Cadix, avec une charge de 280 tonneaux de bled & de diverſes autres marchandiſes.

EXPORTATION *du Havre pendant le mois d'Août 1765.*

POUR AMSTERDAM, 85, 841 *livres* de ſucre terré; — 101, 826 *livres* de ſucre brut; — 30, 775 *livres* de café.

POUR HAMBOURG, 340, 173 *livres* de ſucre terré; — 256, 086 *livres* de ſucre brut; — 467, 527 *livres* de café; — 555 *livres* d'indigo; — 8880 *livres* de bois de gayac.

DE ROUEN, *le 2 Septembre 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt arrivé à ce Port du 22 au 28 Août, le navire *l'Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval*, venant de Liſbonne, chargé de 55 caiſſes de citrons; 30 pipes d'huile de baleine; 232 ballots

de coton en laine ; 1 barique d'arak ; 538 planches & buches de Jacarauda ; 350 buches de bois de fernambuc ; 40 dents d'éléphant ; 1 barique d'indigo ; 2 *cannevettes*, 1 barique d'huile de capahu ; 1 ballotin de ſalſe-pareille ; 1 caiſſe de mercerie.

Le navire *la Paix*, Capitaine *Luer Danke*, & le navire du Capitaine *Eggert Sylolts*, venant de Hambourg, d'où ils ont amené 166 balles de laine ; 6 barils d'azur ; 100 ſaumons de plomb ; 2 barils d'arſenic ; 4 futailles, 2 balles de plumes ; 6 tonneaux de cire ; 6 barils de bray ; 18 bottes d'acier ; 3 rouleaux de tiſſu de ploc ; 88 planches, 78 feuilles, 1 baril, 2 paquets & 15 fonds de cuivre ; 21 barils de fer blanc ; 1 baril de fer noir ; 3 tonneaux de creuſets ; 1 tonneau de faulx ; 1 paquet de papiers ; 3 bottes de fil de laiton ; 14 futailles, 2 caiſſes de merceries & de clincailleries.

DE S. VALERY-SUR-SOMME, *le 2 Septembre 1765.*

NAVIRE *en armement.*

Le navire *le Picard*, Capitaine *L. Lambert*, eſt en charge dans ce Port pour aller à Cadix, & partira à la fin du préſent mois.

FINANCES.

SUITE *des articles de l'acte paſſé dans le Parlement d'Angleterre en 1763 & 1764, &c.*

XVIII. IL ne ſera embarqué aucune marchandiſe dans quelque Colonie Anglaiſe pour la tranſporter dans une autre ſans permiſſion, à l'effet de quoi on prendra un acquit à la Douane, lequel doit être produit au Port de débarquement, ſous peine de confiſcation des marchandiſes. La même peine aura lieu, ſi les marchandiſes ne ſe trouvent pas telles qu'elles ſont portées dans l'acquit. Les Vaiſſeaux qui ſeront rencontrés près des côtes ſeront arrêtés, & les marchandiſes dont on ne produira pas l'acquit, ſeront ſaiſies.

XIX. Il ne ſera expédié aucun vaiſſeau pour quelque Colonie que ce ſoit en Amérique, que toute la cargaiſon n'ait été embarquée dans un Port de la Grande Bretagne ; & ſi quelque Vaiſſeau Européen eſt rencontré près des côtes de l'Amérique, les marchandiſes dont on ne produira point l'acquit en queſtion d'un Port d'Angleterre, ſeront ſaiſies, excepté le ſel, les vins de Madere, les chevaux, les proviſions de bouche & les toiles d'Irlande. L'amende pour la *contrefaction* d'un affidavit ou d'un certificat ſera de cinq cent livres ſterlings.

XX. Les Bâtimens étrangers mouillés ou croiſant ſur les côtes des poſſeſſions Anglaiſes en Amérique, ſeront confiſqués avec les marchandiſes qu'ils auront à bord, s'ils ne s'en éloignent dans l'eſpace de deux fois vingt-quatre heures, après en avoir été avertis, à moins qu'ils ne ſoient détenus par le gros tems, ou que ce ne ſoient des Vaiſſeaux Français de la pêche de Terre Neuve.

XXI. Les Vaiſſeaux Anglais qui ſeront découverts manœuvrant pour entrer dans les Ports des Iſles de St. Pierre & de Miquelon, ou qui en ſortiront, ou qui ſe trouveront avoir des marchandiſes embarquées dans ces Iſles, ou qui croiſeront ſur leurs côtes, ſeront confiſqués avec la cargaiſon, & le Maître ſera condamné à une amende du triple de la valeur dudit chargement.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Ferme Générale de l'Abbaye de Grand-Selve.

Le Public eſt averti que tous les revenus qui compoſent la Manſe Abbatiale de l'Abbaye *de Grand-Selve*, Dioceſe & près Toulouſe, ſeront affermés pour neuf années entieres & conſécutives par adjudication au plus Offrant & dernier Encheriſſeur, pour commencer la jouiſſance au premier Janvier 1766 ; que les encheres ſeront reçues à Toulouſe par Me. Cabiſſol Notaire, rue de la Maletache ; en préſence de M. le Procureur du Roi, le lundi 19 Août 1765, & l'adjudication faite à Paris au Bureau Général des Economats, le jeudi dix-neuf Septembre ſuivant. S'adreſſer à Paris à M. Marchal de Sainſcy, rue des Foſſés Montmartre. A Toulouſe à M. Vincent ſon Prépoſé, à l'Abbaye Saint Sernin.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1765.	*Du Lundi 9.*	*Mardi 10.*	*Mercredi 11.*	*Jeudi 12.*
Actions des Indes.	1332 ½	1330	1330	1330
Emprunts de la Comp.	444	444	444	444
Promesses à 5 p ℅			15	
Promesses à 4 p ℅	38	38	38	
Actions des Fermes.	1012 ½	1012 ½	1015	1012 ½
Lots de la 3e Loterie.	18 ½	18	18 ½ 5e. 18	18 ½
		13e 27.		12e. 23 ½
Amortissement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.	7 ½			7 ½
Annuités.	440	440	440	440
Coupons d'annuités.	88 1761. 88 ½	88	88	88 1760. 89
Emprunt de 50 millions	14 ¾ 15 5m	14 ¾ 15 ¼ 4m	14 ¾ 15 2m	14 ¾
Colonies, 1759.	22			22
Canada.	35 36 ½ 2m 37 ½ 10m.	35 36 ½ 2m 37 ½ 10m.	35 36 ½ 2m	36 ½ 2m 37 ½ 5m
Époques.		10e. 23 ½	5e à 6e 18 ½ 10e 23 ½	10 23 ½
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p ℅.				
3 p ℅ sur les Cuirs.				
2 p ℅ sur les Postes.		49 ½		
Bretagne.	49 ½	57 ½	49 ½	
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ¼	56 ⅜	56 ⅜ au ¼	56 ⅜
Londres.	31 ⅝	31 ¾	31 ¾	31 ¾
Hambourg.	177 ½	177 ½	177 ½	177 ½
Madrid.	15 3 6	15 3	15 3	15 3
Cadix.	15 2 6	15 2	15 2	15 2
Livourne.	96	96 ¾	97 ¾	97 ¾
Lyon, *Août.*	au pair au ⅛ Ben.	⅛ Ben.	⅛ Ben.	½ au 1 Ben.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Traversiere, Bute Saint Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 9 Mars.

SUITE *de la lettre d'Orléans du* N°. 19.

JE ſuis d'autant moins ſurpris du revers funeſte qu'a eſſuyé la Fabrique dont l'Auteur tait le nom, que j'en ai une ſous les yeux qui a éprouvé le même ſort. Pendant un très long temps, un certain nombre de maîtres capitaliſtes partageoient avec leurs Ouvriers, l'aiſance honnête qui étoit le juſte fruit des productions que l'Europe & l'Amérique conſommoient à l'envi. Leur ſuccès éveilla la cupidité; on crut que la ſource de leurs richeſſes ſeroit également féconde pour tout le monde, & qu'il ſuffiſoit de vouloir y puiſer pour s'enrichir. On y trouva tant d'aiſance qu'en peu de temps la communauté devint une fourmilliere, dont plus de la moitié des Membres n'avoient que leurs bras. L'adreſſe vint au ſecours de la néceſſité. On épargna ſur la matiere premiere & ſur la main-d'œuvre. Cette derniere devint imparfaite & infidelle. Les ouvrages ſe multiplioient en même-temps que le mécontentement faiſoit diminuer les demandes. Une Ville peu éloignée, inſtruite des manœuvres & des débouchés, profita des fautes & érigea une Manufacture ſemblable ſur les débris de celle que je cite : cependant les efforts qu'elle fait depuis longtemps pour regagner la confiance des conſommateurs, ne ſont pas infructueux, & elle commence à ſe relever de ſes pertes. Mais elle eſt diviſée entre un ſi grand nombre de Maîtres dont la plupart n'ont que leur induſtrie, que donnant un ſalaire trop modique à leurs ouvriers dans les tems les plus proſperes, & les laiſſant former le corps le plus conſidérable de nos mendiants à la moindre criſe du commerce, ils ſont toujours prêts à voler au premier ſignal de ceux qui voudront les employer, de ſorte qu'elle touche toujours au moment de ſa ruine, dans le temps même qu'elle paroît redevenue la plus floriſſante.

Je termine cette digreſſion qui paroîtra peut-être un peu longue à ceux qui ne veulent qu'effleurer les matieres, mais que je crains qu'elle ne ſoit trouvée trop ſerrée par ceux qui ſentiront tout ce que je ſuis obligé de ſupprimer. La matiere eſt de la plus grande importance, & je n'ai eſquiſſé que ce qui a rapport à la queſtion à laquelle je dois me borner. Je n'avois à démontrer que le dommage fait à l'intérêt général par la diviſion du commerce & des manufactures, entre un grand nombre de petits agens qui ne travaillent que ſur un crédit long & borné. Aux pertes calculées que la conſommation doit ſouffrir, il faut ajouter que ſi toute l'induſtrie ſtérile étoit ſous cette forme multipliée, elle exigeroit une maſſe double de numéraire pour ſes opérations, ſavoir, les fonds du commerce intermédiaire, & ceux de ſes ſous-détailleurs. Ainſi ce ſeroit un préjudice de plus fait à l'état par le haut prix de l'argent que ſoutiendroit cet emploi ſuperflu, & c'eſt une des cauſes que j'ai oublié de citer dans ma lettre précédente, de la cherté de l'intérêt de l'argent en France, où la miſere dépeuplant les campagnes, les Cultivateurs viennent tous les jours dans nos Villes ſe métamorphoſer en mer-

ciers, pour mettre à l'abri des coups de l'arbitralité, le reſte de leurs dépouilles.

Ce n'eſt point aſſez d'avoir éclairé la prévention ſur ce point, je dois encore détruire ſes faux principes eu égard à l'impoſition, l'entrepriſe eſt plus ſimple. En effet, ſi tout le monde étoit convaincu que la dépenſe n'eſt autre choſe que la conſommation des reproductions; que celle de l'Etat, ainſi que des Particuliers, ne peut être que le partage de la portion de ces mêmes reproductions, qui reſte après celle des agents néceſſaires à les faire renaitre; que cette portion ſeule forme le revenu, puiſqu'elle ſeule peut ſe renouveller; enfin, que l'argent de l'impoſition n'eſt que le ſigne repréſentatif des quantités de reproductions que l'Etat prénd ſur la portion de chaque propriétaire qui doit commencer par prélever ce qui eſt néceſſaire pour ſa ſubſiſtance. On regarderoit comme principes inconteſtables, qu'il n'y a que les ſeuls propriétaires de terres qui ayent du revenu, qu'ils ſont le ſeul reſſort de l'activité de la machine œconomique, que l'impoſition ou le revenu de l'Etat ne peut être pris que ſur eux, par quelques canaux qu'on le retire; d'où l'on concluroit aiſément que plus ce revenu ſeroit abondant, ou ce qui revient au même, moins il ſeroit ſurchargé par des cauſes étrangeres, plus l'impoſition pourroit être conſidérable & facilement fournie par les propriétaires.

Avec des notions auſſi préciſes ſur le commerce, la jalouſie n'oſeroit porter aucune atteinte à ſes richeſſes. On ſeroit habitué à le regarder comme un agent dont toutes les fonctions ſe bornent à échanger le ſuperflu d'une Province ou d'un Royaume avec celui d'un autre. Mais on ne perdroit point de vue que ſes opérations ſont ſtériles, qu'en déplaçant les productions il n'en augmente pas la maſſe, & que les matieres premieres ne reçoivent dans les manufactures qu'une nouvelle forme, ſans y être multipliées. Loin de prendre le change ſur ſes bénéfices, il eût paru évident qu'ils n'étoient que le ſalaire de ſes peines & de ſes riſques, & que ce ſalaire ne pouvoit être autre choſe qu'une partie des productions qu'il retient immédiatement entre ſes mains, ou qu'il échange contre une quantité d'argent qui en eſt le ſigne de convention.

On ſentiroit encore que ce ſalaire ne peut être payé que directement par les propriétaires des productions, ou indirectement par ceux auxquels ils ont commencé par en faire part pour le prix de quelques ſervices, puiſqu'elles n'appartiennent qu'à eux; d'où l'on concluroit qu'il eſt tout entier aux charges des propriétaires nationaux ou étrangers, dont les Etats agricoles ne doivent jamais diſtinguer les intérêts; car s'ils avoient l'imprudence de s'applaudir d'une augmentation de richeſſe qui ſeroit le fruit de la dépouille des derniers, il payeroit cher ce plaiſir injuſte par les regrets de s'être fermé un débouché pour le ſuperflu qui les auroit mis hors d'état de conſommer.

Ainſi ce ſervice étant reconnu ſtérile pour l'Etat & onéreux aux Propriétaires, on ſeroit bien éloigné de compter ceux qui le rendent comme une reſſource pour l'impoſition. Cependant on ſe partageroit peut-être vis-à-vis des Négocians opulens. Les uns pourroient douter s'il ne ſeroit pas favorable de diſtraire pour l'impoſition une partie du bénéfice procuré par l'emploi d'un capital conſidérable, & deſtinée à l'augmenter, pourvu que cette portion fût aſſez modique pour ne pas renchérir le prix du ſervice; elle pourroit leur paroître un ſoulagement réel ménagé en faveur des propriétaires: les autres ſe croiroient fondés à regarder toutes les richeſſes du commerce conſacrées au bien général, & pourroient penſer que leur accroiſſement ſervant à multiplier les entrepriſes, doit diminuer en même-temps la cherté des ſalaires, & que cette diminution étant un gain pour les propriétaires, elle devient pour eux un ſoulagement égal, & plus ſimple qu'une contribution dont l'aſſiette ne peut avoir de baſe ſolide, & où la moindre erreur peut avoir des ſuites funeſtes.

Mais tout le monde ſe réuniroit pour conſerver l'immunité la plus complette à ces petits agents qui n'ont qu'un capital très-modique ou un crédit très limité, regrettant déjà la cherté de leur ſervice qu'on ſentiroit devoir couter aux propriétaires, non ſeulement le montant de toute leur ſubſiſtance, mais encore la dépenſe de leur crédit; on reconnoîtroit que la plus légere

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1765.	*Du Vendredi 5.*	*Du Samedi 6.*
Actions des Indes.	an. / 1e. ap. / 2e. ap.	880
Emprunts de la Compagnie.		
Promeſſes de la Compagnie.		
Actions des Fermes.		987 ½
Troiſiéme Loterie Royale.		
Lots de la troiſiéme Loterie.		
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.		9 ¼
Deux ſols pour livre du Dixiéme.		9 ¼
Annuités.		438
Coupons d'Annuités.		86 ½
Emprunt de 50 millions.		15 3m. 15 ½
Colonies, 1759.		
Récépiſſé des Monnoies.		
Époques.		6e. 5e. 12. 8e. à 12e. 17.
Canada		33
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ○/○		
A 3 p ○/○ ſur les Cuirs.		70
A 3 p ○/○ ſur les Poſtes.		49 ½
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris. / Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p ○/○.		
CHANGES.		
Amſterdam.		56 ½
Londres.		31 ⅛
Hambourg.		178 ½
Madrid.		15 2 6
Cadix.		15 1
Livourne.		96 ¼
Lyon, *Pâques.*		¾ p ○/○ pte.

FESTE.

DE PARIS *le 6 Avril 1765.*

Le tirage de la loterie de l'Ecole Royale Militaire, s'eſt fait aujourd'hui en la maniere accoutumée. Les numéros ſortis de la roue de fortune ſont, 37, 11, 19, 13 & 81.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

forceroit les rentiers de retirer les fonds qu'ils y ont diſperſés, & qui les avoient privés de ces reſſources, ils s'empreſſeroient de les faire valoir eux-mêmes, dès que le préjugé n'auroit plus le droit de faire rougir l'amour propre. Pour le plus heureux effet de cette gradation, nous verrions tomber naturellement la plus grande partie du commerce intermédiaire, cette ſurcharge clandeſtine de la conſommation. Ses agents manquant de ſous-détailleurs qui auroient diſparu ſucceſſivement, ſeroient contraints d'ouvrir au public leurs magaſins. Ils y trouveroient bientôt plus de ſatisfaction à répandre directement dans la ſociété, tout ce qu'ils auroient tiré de leurs ſources immédiates pour les commodités de la vie, que de les faire paſſer par des canaux fragiles & étrangers qui en diminuoient la conſommation en l'enchériſſant. Il éprouveroit le même revers dans nos manufactures. Nos Fabriquans enrichis parvenant bientôt à tirer les matieres premieres des lieux qui les produiſent, diminueroient les prix de leurs ouvrages, de tout le bénéfice qu'ils accordent à la ſeconde main qui les fournit, ce qui en augmenteroit la conſommation & le travail.

Mais en expoſant ici les influences ſalutaires du nouvel ordre, je ne perds point de vue tous ceux que je ſemble ſacrifier, les intérêts de tous les Citoyens doivent être également chers. Pour les rendre plus heureux en devenant plus utiles, je ne veux que les remettre à leur place.

C'eſt en leur faveur que je voudrois voir briſer les entraves de nos Maitriſes, Réformés du commerce parce qu'ils n'y poſſédoient point aſſez de richeſſes, l'intérêt général demande que la concurrence de leurs bras diminue le prix de la main-d'œuvre, & augmente nos productions. La liberté en multipliant les Ouvriers, & ouvrant de nouveaux atteliers, préſentera des établiſſemens plus ſolides & plus favorables à la population. Elle nourrira des conſommateurs dont la dépenſe ſera le fruit de leurs travaux, au-lieu d'être comme à préſent une contribution onéreuſe levée ſur les propriétaires pour des ſervices ſuperflus. Nous ſommes bien éloignés de craindre le défaut d'emploi pour les Citoyens. Notre marine & notre agriculture manquent de bras. Que nous ſerions heureux de vuider librement nos Villes pour repeupler nos Ports & nos Campagnes.

EXTRAIT *des Papiers Anglois du* 19 *au* 21 *Février* 1765.

On aſſure que la défenſe que l'on avoit propoſée au ſujet de l'exportation des grains n'aura pas lieu.

Des lettres écrites de la baye de tous les Saints, & reçues par la voie de Liſbonne, portent que S. M. très-fidelle y a fait élever l'année derniere pluſieurs obeliſques en pierre de taille, ils ſont ſur les frontieres de la Colonie du St. Sacrement, laquelle eſt limitrophe des établiſſemens Eſpagnols & du Breſil, cela ôtera à l'avenir tout prétexte de diviſion entre ces deux Couronnes, au ſujet des limites. Ils ont 36 pieds de haut, & ſont ornés de plaques de bronze & d'hiérogliphes.

Le Navire le *Dunbar*, Capitaine *Graham*, freté pour les Iſles du Vent & la Barbade, a coulé bas dans Poolbeg près de Dublin.

Un des plus riches Joailliers de Londres a été chargé de faire pour le *Lord Clive*, Commandant dans les Indes orientales, un diadême de très grand prix; il eſt dans le goût oriental, comme s'il étoit deſtiné pour le grand Mogol, un Nabal ou quelque Prince de l'Aſie; il eſt compoſé de très-gros diamans & d'autres pierres précieuſes, & eſt très-artiſtement travaillé; on préſume que c'eſt un préſent que le Lord Clive veut faire au Nabal de Bengale.

On écrit de Glaſcow que quelques riches Particuliers de l'Ecoſſe occidentale ont fait l'Eté dernier des eſſais très-heureux au ſujet de la culture de la garance: on eſpere qu'en perfectionnant cette culture, on parviendra à en avoir d'auſſi parfaite que celle qui vient de Hollande à ſi grands frais. On a remarqué que les côtes maritimes de beaucoup d'Iſles ſituées à l'Oueſt de l'Ecoſſe, paroiſſent propres pour cette plante.

On arme pluſieurs Navires dans la Tamiſe, que l'on doit freter pour aller chercher en Ecoſſe des beſtiaux vivans.

On apprend de Dublin le 12 Février, que les Directeurs & Entrepreneurs de la Manufacture des toiles, ont reçu des avis certains que la quantité de graine de chanvre & de lin que l'on doit importer cette année, ira au moins à 30000 *barriques*.

Des lettres particulieres d'Eſpagne diſent que la Cour de Madrid a reçu depuis peu des avis ſi favorables au ſujet d'une petite Iſle nommée *Fernando-Po*, ſituée ſur la côte d'Afrique, qu'elle a deſſein d'y établir un comptoir cet Eté. Il ſervira d'entrepôt à l'ivoire & aux Negres que l'on tire des Habitans de la Terre-Ferme, d'autant plus que cette Iſle n'en eſt éloignée que de 40 lieues.

Un pauvre Tanneur de Battel, dans la Province de Suſſex, vient de faire une découverte bien importante pour ſon métier; la Société royale des Arts & des Sciences lui donne une récompenſe de 100 ℔ ſterling. Il a trouvé le moyen d'employer pour tanner les peaux de veaux, de la ſciure de chêne, au-lieu de l'écorce de cet arbre, comme l'on faiſoit autrefois; cette découverte eſt d'une très-grande utilité pour l'Art du Tanneur en particulier; ce qu'il y a de plus avantageux, c'eſt que c'eſt un moyen ſûr de conſerver un grand nombre de chênes que l'on coupe ſouvent dans leur jeuneſſe, uniquement pour avoir leur écorce. On vient en conſéquence d'établir pluſieurs moulins qui ne ſeront employés qu'à moudre des copeaux de chêne & autres petites parties de ce bois, pour en avoir la poudre qu'on employera à l'uſage de la Tannerie.

DE BORDEAUX, *le* 23 *Février* 1765.

Prix des denrées de l'Amérique qui ont varié.

Sucre tête, 42 à 43 ℔ le *cent*; — gingembre blanc, 30 ℔ le *cent*; — cacao de Caraque, 44 ß la ℔.

Il eſt entré dans ce Port le 22 Février, le Navire l'*Aimable Angélique*, de Dieppe, de 80 tonneaux, Capitaine M^e. *Terſenier*, venant de la Guadaloupe, chargé de 126 barriques de ſucre brut; — de 41 barriques, 2 tierçons, 5 quarts de ſucre terré, & de 13 barriques de ſucre tête.

Le Navire le *Grand Alexandre*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Deliſle*, venant de St. Domingue, chargé de 2 barriques de ſucre terré; — de 381 barriques, 5 quarts de ſucre brut; — de 3 boucauds, 2 futailles, 18 barriques, 4 tierçons, 1 ancre & 124 quarts de caffé; de 8 boucauds, 29 futailles, 50 barriques, 10 tierçons, 4 ancres & 44 quarts d'indigo; — de 2 barriques, 2 ancres & 1 quart de caret; — d'un boucaud de maniguette; de 18 ballots de coton; — de 30 madriers de bois d'Acajou; — de 4 barrils de confitures, de 5 caves de ſirops.

DE St. VALERY *ſur Somme*, *le* 1^er. *Mars* 1765.

Prix des grains.

Froment, 27, 28 & 30 ß; — ſeigle & orge, 12 & 14 ß le *boiſſeau*, meſure de Paris.

Il eſt entré dans ce Port du 16 au 28 Février, 7 Navires, ſavoir; *l'Eſpérance*, Capitaine *J. B. Pointfer*, venant de Bordeaux, chargé de prunes & de vin; — l'*Oranger*, Capitaine *Jacques Darras*, venant d'Eſtaples, chargé de potaſſe; — l'*Union*, Capitaine *J. Lambert*, venant de Bilbao, chargée de laine; — la *Marie-Suzanne*, Capitaine *L. Poré*, venant du Havre, chargée de ſavon; — le *Symbole de la Paix*, Capitaine *Becquet*; venant de Marſeille, chargé de ſavon; — la *Conſtance*, Cap. *J. B. Bremont*, & le St. *Antoine*, Capitaine *A. Dauſſy*, venant de la Rochelle, chargés d'eau-de-vie.

DU HAVRE *le* 3 *Mars* 1765.

Cargaiſon des Navires dont l'arrivée a été annoncée par la derniere Gazette.

Par le Navire le *Marquis de la Pailleterie*, Capitaine *C. D. Hamel*, venant du Cap, 178 barriques, 2 quarts de ſucre brut, dont 166 barriques & les 2 quarts par acquit de Guinée; — 123 barriques, 5 quarts de ſucre terré; — 18 boucauds, 63 barriques, 229 quarts & 1 ſac de caffé; 13 barriques, 8 tierçons, 19 quarts, 3 ancres d'indigo; — 19 balles, 1 ballot & 18 ballotins de coton; — 205 billes de bois de Gayac; — 2 caiſſes de liqueurs; 4 caiſſes de ſirops; 3 barrils de confitures.

Par le Navire le *Mercure*, Capitaine *Leendert Van Keetin*, venant d'Oneille, 143 piéces, 40 demi piéces d'huile, & 10 caiſſes de fruits.

Par le Navire la *Minerve*, Capitaine *Letourneur*, venant de Cette, 119 pipes, 60 demi-pipes, 172 demi-muids, 14 barriques, 27 tiercerolles, 30 ſixains & 10 caiſſes de vin; — 3 barriques de verdet; 7 barriques de criſtal de tartre; — & 2 barriques de tartre.

Par le Navire l'*Anne-Elizabeth*, Capitaine *P. Dhardes*, venant d'Alicante, 629 balles de ſoude; — 16 demi balles & 1 balle d'amandes; — 245 balles de laine.

Par le Navire l'*Aigle*, Capitaine *Looguyt*, venant des Aigles, chargé de 490 balles de ſoude.

Il eſt entré dans ce Port le 28 Février & le 3 Mars, le Navire l'*Anne*, Capitaine *Deſbois*, venant de Marſeille, chargé de 93 piéces, 31 demi-piéces, 17 quarts & 2 barrils d'huile; — de 41 balles & ballots de coton en laine; — de 16 balles de coton filé; — de 16 ſacs de ſumac; — de 1170 demi-caiſſes, 64 caiſſes, 80 tierces de caiſſes de ſavon; — de 6 balles de laine; — de 7 barriques 6 caiſſes de ſouffre; de 30 balles de pierre ponce; — de 19 caiſſes d'eau de fleur d'orange; — de 2 barriques d'alun; — de 2 balles de ſaffranum; de 3 barriques de fleur de ſouffre; — de 15 *colis* de drogueries & proviſions. Ce Navire en entrant prit terre à l'entrée du Port, & auroit couru de grands riſques ſans les prompts ſecours qui lui furent donnés. Dans la crainte que cet accident n'eût occaſionné des avaries aux marchandiſes, on le décharge proviſoirement, & on a lieu d'eſpérer que tout ſera bien conditionné. Il ne reſte plus à bord que les huiles, quelques demi-caiſſes de ſavon & quelques balles de coton.

Le Senau Hollandois *Deboom Houwes*, Capitaine *Alexander Roos*, venant d'Alicante, chargé de 432 balles de ſoude; — de 20 balles d'amandes & de 6 balles de roſeaux coupés.

NAVIRE *en armement.*

☞ Le Navire l'ARTIBONITE, du Port de 300 tonneaux, armé de 12 canons & autres armes, 32 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine P. A. THOMAS, eſt actuellement en charge dans ce Port pour aller au Cap François, à St. Marc & au Port-au-Prince, & partira dans le courant du mois d'Avril prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre à M. DELAHAYE LEBOUIS, *Négociant.*

DE ROUEN, *le 2 Mars 1765.*

Prix des march. qui ont varié du 23 Février.

Alun d'Angleterre, 45 ℔ le *cent*; — alun de Suéde, 45 ℔; — bois de Campêche, coupe d'Eſpagne, 21 à 22 ℔; — huile fine du Port Maurice, 67 ℔ 10 ß; — huile de térébentine, 30 ℔ le *cent.*

Toiles écrues, fleurets, blancards, au nombre de 190 piéces, 158 ℔ les 100 aunes; — d°. blanches écrues, 165 ℔ *idem.*

Il eſt ſorti de ce Port du 15 au 25 Février, le Navire du Capitaine *Dirk Volkert*, allant à Coppenhague, chargé de 20 monts de plâtre; — de 1250 ℔ de poix graſſe; — & de 16 bottes de vaude.

Le Navire l'*Amitié*, Capitaine *Siffray*, allant au Ferrol en Eſpagne, chargé de 347 ℔ de fayance, criſtal & verres à boire; — 14 muids de bled & 288 ſacs de farine.

Le Navire le *Neptune*, Cap. *Mouton*, allant à Liſbonne avec un chargement de bled

Le Navire du Capitaine *Arenio*, allant à Bordeaux & à Bilbao, chargé de 60 paniers de verre à vitres; — de 2 balles de librairie; — de 20 ℔ de fromage du Pays; de 100 douzaines de padou de fil; — de 525 ℔ de broſſerie; — de 140 ℔ de confitures; — de 595 ℔ de toile dite gros fort; de 105 ℔ de toile boucaſſine; — de 740 ℔ de ſiamoiſe & de mouchoirs de coton; — de 394 ſacs de farine.

AVIS.

Le Sr. HALBOUT, tenant le caffé du commerce rue des Charettes, vis-à-vis la rue Encriere, à Rouen, tient magaſin en gros & en détail de l'eau-de vie d'Andaye fine, pure & ſans anis, à juſte prix. La difficulté d'avoir de cette eau-de vie ſans être falſifiée, lui fait eſpérer la confiance des perſonnes qui en auront beſoin, s'étant attaché à la tirer du cru même, & lui étant envoyée de la premiere main.

Ledit Sr. Halbout ſe charge d'en faire paſſer des barrils aux perſonnes qui réſident dans les différentes Villes, Bourgs & Campagnes, moyennant l'expédition qu'il en fera faire pour leur compte du lieu d'Andaye, il prie les perſonnes qui lui écriront de vouloir bien affranchir leurs lettres.

Cette eau-de-vie d'Andaye ſe vend, priſe dans ſon magaſin, 45 ß la bouteille.

NOMS *de MM. les Negocians de Lille-en-Flandre.*

BANQUIERS.

MM. JOAN DOMINGO DESLOBBES; — DOMINIQUE L. DÉHAU; — ANTOINE QUEETRAY.

NÉGOCIANS *qui font le commerce de tout ce qui ſe fabrique en étoffes, coutils pour meubles, coutils de chaſſe, de toiles à carreaux, moquette, &c.*

MESSIEURS.

BARROIS; — EUGENE-LOUIS BOS-

SAERT; — Ve. CARPENTIER, *rue d'Eſcremoiſe*; — CUVELIER MARRACCY; — DELDICQ; — DERVILLE; — DERONQUIER *freres*; — DERODE DUHEM; — Ve. DURAND VÉRION; — DACHON; — FLAMENT VAULERBERGUE; — GOSSELIN *l'aîné*; — GOSSELIN, *le jeune*; — JACQUERIE *& pour la banque*; — Js. MUYS; — PIERRE PANCKOUCKE; — PANCKOUCKE DESFOSSÉS; — HENRY PANCKOUCKE; — PERIÉS, *& pour les toiles*; REYNARD *l'aîné*; — REYNARD *le jeune*; SAMIN, *l'aîné*; — SAMIN DELDICQ; — SCHEPPERS *& fils*; — TRESCA & POTIER TRESCA; — VANHOENACKER DEROUQUIER; Jh. VANDERVEKEN, *& pour les toiles à carreaux.*

Marchands de toiles.

MESSIEURS.

BÉGHIN DE NÉRUE; — Js. BADAR; LACHEZ BADAR; — Ve. LEBRUN; — MATHON DUHEM; — LOUIS DUPUICH; DUFRENOY; — DÉLEBECQ, *rue Eſcremoiſe*; — l'ETOCAR NICOLE; — GUILLAUME MATHON; — PATTE LEROY; — GUILLAUME YON.

Marchands Filtiers.

MESSIEURS.

BONNIER CARDON; — BONNIER, *rue St. Nicolas*; — BIGOT, *rue de Fives*; — BEAUCOURT, *rue Notre-Dame*; — COINGNY *l'aîné*; — COINGNY GRANDEL; — DATHIS, *rue de Fives*; — Ve. FLAMENT; PLACIDUS FLAMENT; — FAUCOMPRÉ; VANHOENACKER DE LA FOSSION; — LITHIERY; — LETOCART, *rue neuve Notre-Dame*; — MAYEU, *rue des Buiſes*; — AUGUS. SIMON MATHON; — ROUZÉ, *rue du Moulinel.*

Marchands Epiciers.

MESSIEURS.

SAMUEL BACKX; — AUGUSTE BRAME, *Droguiſte*; — NOEL CRESPEL; — E. JOSEPH DECROIX; — DATHIS, *rue des Malades*; — DUCHASTEL, *rue Neuve*; — DEMUN ROUZE; — DUBUISSON; — Ve. HOCEDEZ; — A. M. LEPETIT, *rue Neuve*; — ANTOINE LEPERRE *& tenant ſaline*; — Ch. Ls. LEPERRE, *& tenant ſavonerie*; — Ve. POLLET; — POUCHIN, *rue Neuve*; — ALEXANDRE REGNARD; — VAUGAREC.

Clinquailliers.

MESSIEURS.

BOUQUILLON; — BIGOT DE LA CAILLE; DUROT; — DUBOIS, *ſur la petite Place*; LOUIS LUISET; — LANCEL; — CHARLES FLAMENT; — FALIGAN *l'aîné*; — MAHIEU COORNE; — J. B. WALOP.

NÉGOCIANS *qui tiennent des Salines & des Savonneries.*

MESSIEURS.

BOSSIER DE CROIX; — CARPENTIER, *place du Château*; — DATHIS, *rue des Malades*; — ROMAIN GRANDEL; — LECAMPS *freres*; — WIRNOT.

Marchands de cuivre.

MESSIEURS.

DE BRIGODE freres, *& pour le fer blanc*; — LECLERCQ *pere & fils.*

MARCHANDS *d'eau-de-vie & autres articles de ſpéculation.*

MESSIEURS.

BATTAILLE; — DHENNIN, *ſur la petite Place*; — DHURBROUCK; — DELISLE; — *rue du Moulinel*; — FRANÇOIS DELISLE; — la Ve. DECAMPS; — J. A. DELECOUR, *& pour les articles de manufacture & la rafinerie du ſucre*; — MOURCOU.

MARCHANDS *de Dentelles.*

MESSIEURS.

Mlle. THEREZE BONTE; — DEBERCKEM, *rue du Palais*; — BECKE; — CARPENTIER, *rue des Jéſuites*; — Ve. CUVELIER; — CAZIER & SOEURS; — Ve. DUSSART; — DUSSART *fils*; — EMPIS, *rue d'Angleterre & pour les toiles*; — EMPIS DE GRISE; — EMPIS DRION; — l'ENGLART & CARPENTIER SOEUR; — Js. LEGRIEL, *& pour les eaux-de vie & les ſpéculations*; — LACHÉNAL, *rue des Prêtres*; Ve. MOUSORET & TIRANT; — MARION; MARICOURT, *& pour les toiles*; — PRINGUE *& Compagnie*; — REVOIRE DUSSART; SALEINGRE.

DE PARIS *le* 8 *Mars* 1765.

Le tirage de la loterie de l'Ecole royale Militaire, s'eſt fait le 5 Mars en la maniere ordinaire; les numéros ſortis de la roue de fortune ſont, 1, 56, 21, 86 & 6.